

II- PERCEPTIONS, OBSTACLES ET ÉVALUATIONS

Les instruments internationaux de lutte contre le financement du terrorisme diffèrent peu des normes antiblanchiment en vigueur depuis le début des années 1990. Il en va de même pour les normes qui transposent ces instruments en droit interne. Au-delà de quelques ajustements providentiels, les lois adoptées par le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni n'ont fait qu'élargir le champ d'application des dispositions précédentes sur le contrôle des services financiers.

Condition indispensable pour mesurer l'impact de la lutte financière, l'évaluation chiffrée des produits du crime pose des problèmes considérables. Au début des années 1990, le FMI soutenait que le « chiffre d'affaires » mondial des activités délictueuses s'élevait à 1000 milliards de dollars¹⁴. À partir de 1996, ces estimations sont devenues à la fois plus précises et plus ambiguës : le FMI distingue spécifiquement le volume agrégé des capitaux blanchis, mais il le situe dans une fourchette de deux à cinq pour cent du produit intérieur brut mondial, ce qui représente entre 590 à 1500 milliards de dollars par an.

Cependant, quelques experts estiment que les chiffres avancés par les organismes internationaux sont sujets à caution. Outre les interprétations abusives, c'est l'absence d'informations concernant les sources et la méthodologie qui fait sourciller les spécialistes. De plus, si l'ampleur du recyclage de capitaux demeure imprécis, l'effet des mesures antiblanchiment semble être tout aussi difficile à évaluer. Finalement, les estimations portant sur les résultats globaux de la lutte contre le blanchiment des capitaux font cruellement défaut.

Ajoutons à cela que des affaires retentissantes se sont soldées par le refus d'ouvrir des informations judiciaires, la fermeture des dossiers d'enquête ou des sentences de non-lieu. C'est sans doute pourquoi la lutte antiblanchiment suscite scepticisme chez certains spécialistes, qui évaluent à 1 % et moins le pourcentage d'argent sale saisi par les autorités.

En 1998, l'étude sur la criminalité financière commanditée par l'ONU à quatre experts indépendants concluait que : « Si certains blanchisseurs d'argent sont arrêtés et condamnés, la grande majorité de leurs complices parmi les professionnels du droit et la finance ne le sont pas.

¹⁴ Sauf indication contraire, les sommes sont indiquées en dollars américains.